

Procès-verbal n° 33 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	21/05/25
À :	10h Dématérialisé
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mr Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 32 du 13/05

Rappel

Utilisation de la FMI

Le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être note sur la feuille FMI dans la partie "observation".

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Diplôme obligatoire correspondant a la catégorie pour évoluer en D1

Rappel sur les conditions d'accès au championnat U14 Territoire :

Cette compétition sur engagement volontaire est réservée uniquement aux équipes des clubs engagées en championnat U13 Département 1 du District Gard-Lozère lors de cette même saison N (2025/2026).

Les clubs devront répondre aux obligations suivantes :

- 1 - Engager également une équipe U13 sur la saison sportive N ;
- 2 - Avoir un éducateur possédant le CFF2 ou CFI U14/U19 certifié (avec possibilité de dérogation si inscription en formation) ;
- 3 - Posséder suffisamment de licenciés U13 et U14 sur la saison sportive N (et ce J-7 avant la 1ère journée) ;
- 4 - Limitation de 5 joueurs U13 inscrits sur la feuille de match en U14 Territoire ;



5 - Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 Régional) sans montée, même, en cas de relégation de son équipe première ;

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité et valide ces conditions avec tacite reconduction. A noter que pour les saisons futures, le Comité de Direction restera souverain pour définir les critères de participation en fonction de l'évolution de cette compétition.

Le règlement de ce championnat U14 Territoire est en annexe 25 des RG du District.

FMI

Rappel aux clubs concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

Résultat Finale Jean Pierre ROUX à Calvisson Samedi 17 Mai 2025

1. Nîmes Ol : 319 Pts
2. S Levant : 314 Pts
3. Beaucaire FC : 263 Pts
4. Bagnols Pont : 258 Pts
5. Ales Ol : 237 Pts
6. Vauvert : 204 Pts
7. US Regordane : 172 Pts
8. Le Grau du Roi : 123 Pts

Le classement est validé par la Commission Foot Animation.

Equipes U12 Qualifiées « Développement Saison 2025/2026 »

- Nîmes Ol –
- Academie Univers –
- Ales Ol
- Beaucaire FC
- N Lasallien
- ES Marguerittes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

